



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du vingt huit mai deux mille vingt six, sous la présidence de Monsieur Patrice FILLOUX, premier adjoint au maire.

Présents : MM FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, VITTE, MOUTAUD, DUMIGNARD, HIVERT, VIARD, CHERVY CHAIGNEAU, DONY, LAGUIDE, MICHAUD, MADELENAT, MATHIEU, GUERET, LAHIANI, LEPINE, HENRIOT, LEROY A., GOULOUZELLE, LEROY I., CHATEAU, DEFLANDRE

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Monsieur Etienne LEJEUNE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX
Monsieur Jean-Noël PINAUD a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Madame Anaïs VERGNAUD a donné pouvoir à Madame Pauline LAHIANI

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 27	Votes pour	: 26
Nombre de membres présents et représentés	: 24 + 3	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 26	Abstention	: 1

Objet : Convention de partenariat Commune, Comité de jumelage Franco-Allemand, ALEFPA IME La Roseraie

Dans le cadre de la citoyenneté des jeunes et des personnes handicapées, la volonté des partenaires est de permettre aux enfants et aux jeunes de l'IME La Roseraie, une participation maximale aux dispositifs pour la jeunesse de la Commune et de la Communauté de communes.

La convention définit les modalités de ce fonctionnement et notamment le cadre des échanges franco-allemands.

L'IME a organisé et a mis à disposition 6 personnels pour encadrer 17 enfants pendant l'échange avec Filderstadt du 14 mai au 17 mai 2026. (7 enfants du Conseil municipal jeunes et 10 enfants de l'IME).

La commune participe aux financements de l'encadrement à hauteur de 4 240 €

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention avec les partenaires, et de payer les sommes qui en découlent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le huit juin deux mille vingt six.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20260605-2026-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2026

Le 1^{er} adjoint,

Patrice FILLOUX

La secrétaire de séance,

Karine NADAUD MONTAGNAC

Publié le 9 juin 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.